

COMMUNE DE RIMPLAS**Nombres de Membres**

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Séance du 03 Février 2018

L'an Deux mille dix huit
et le 03 Février à 17 heures le Conseil Municipal de cette
Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

- M PESENTI (procuration BOUR)

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

**Objet de la délibération : Motion d'opposition à la création d'un nouvel impôt
métropolitain.**

Madame le Maire précise que le Président de la Métropole a souhaité la
création d'un nouvel impôt métropolitain.

Qu'à cette fin il a réuni le conseil des Maires le 22 décembre 2017 pour qu'il
entérine cette création.

Madame le Maire indique que l'impôt envisagé consiste en la création de la
quote-part intercommunale de la taxe foncière.

Madame le Maire indique qu'elle s'est opposée à la création de cet impôt
en votant contre.

Madame le Maire indique que lors du conseil des Maires en date du 1er
février 2018, le Président de la Métropole a annoncé qu'il suspendait les
orientations budgétaires dans l'attente d'une réunion avec le
Gouvernement.

Madame le Maire indique que dans ces conditions le vote de la présente
motion est ajourné.

AR PREFECTURE

006-210601027-20180203-01_2018-DE

Regu le 06/02/2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06 février 2017
et publication ou notification
le 6 février 2017

Le Maire,
Christelle D'INTORNI

